

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 11 mars 2021 à 19 heures

Étaient présents :

Mme Irène THIBAUT Maire	M. Denis PAJOT Premier adjoint
M. Frédéric PORTE Conseiller	M. Sylvain BOUCHERAT Deuxième adjoint
M. Philippe TOURATON Conseiller	M. Patrick JACQUET Conseiller
Mme Agathe BERTHONECHE Conseillère	Mme Nadège PASTOUT Conseillère

Madame Laure CHAILLOT a donné pouvoir à madame Agathe BERTHONECHE.

Madame Christelle PICARD est absente excusée.

Monsieur Nicolas DESESSART est absent excusé.

Monsieur Frédéric PORTE est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire demande à ce que qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour : signature d'une convention avec le CCAS de Dun-sur-Auron pour le portage des repas à domicile pour les habitants de la commune de Senneçay qui le souhaiteraient. Approbation à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal :

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

Choix de l'entreprise pour la pose des deux défibrillateurs :

La prestation consiste en la pose et le raccordement au réseau électrique des deux défibrillateurs (voir compte-rendu des conseils précédents pour le choix des implantations, le choix de l'entreprise et le type de contrat).

Deux entreprises ont postulé (CHAUD FROID ELEC de Lissay-Lochy et Christian DUBREUIL de Senneçay). Le devis présenté par l'entreprise Christian DUBREUIL est accepté à l'unanimité (1580,04€ TTC).

Choix des fournisseurs de panneaux de rues et de signalisation :

Une première prestation consiste en la fourniture de quatre panneaux de rues pour la rue du Clou (1 panneau), la rue du petit village (1 panneau) et le lotissement des Ormes (2 panneaux). Le devis présenté par l'entreprise Fonderie DOUTRE est accepté à l'unanimité (471,06 € TTC).

La deuxième prestation consiste en la fourniture de huit panneaux de signalisation routière pour le Clou (2 panneaux directionnels + 1 panneau de localisation), pour Villardeau (2 panneaux de

localisation), pour signaler une intersection avec priorité à droite en sortie des lotissements du Parc et des Ormes (2 panneaux) et enfin d'un panneau pour signaler une place handicapée. Le devis présenté par l'entreprise Signaux Girod est accepté à l'unanimité (534,43€TTC).

La pose de ces panneaux de rues et de signalisation sera réalisée par la régie municipale. Les travaux devraient être achevés pour fin avril 2021.

Choix des implantations des panneaux de rues et de signalisation :

Les différentes implantations présentées par Monsieur Sylvain BOUCHERAT sont acceptées à l'unanimité.

Afin de réduire le nombre de poteaux sur les accotements, Monsieur Patrick JACQUET suggère toutefois de poser le panneau de localisation du hameau du Clou sur le support du panneau d'arrêt de bus de cette localité. Monsieur Sylvain BOUCHERAT vérifiera si la réglementation routière et REMI permettent ce positionnement.

Fonds de solidarité pour le logement 2021 :

En 2020, deux familles de la commune ont été aidées. Cette année, cinq ménages sont concernés, une pour le loyer et quatre pour les factures d'énergie. En 2020, la municipalité avait octroyé une aide de trois-cent-quarante-cinq euros (345 €) au fonds de solidarité.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité pour 2021 la proposition de versement d'une contribution de cinq cents euros (500 €).

Signature d'une convention avec le CCAS de Dun-sur-Auron pour le portage de repas à domicile :

Précédemment, le portage des repas à domicile pour les habitants de Senneçay était assuré par l'association FACILAVIE de Bourges mais celle-ci peinant à recruter, elle ne peut plus faire face aux demandes de portage de repas à domicile, le service a été arrêté.

Le CCAS de Dun-sur-Auron propose différentes prestations pour les communes de la communauté de communes du Dunois, dont le portage de repas à domicile mais une convention doit être préalablement signée entre la commune de Senneçay et le CCAS. Cette convention sera gratuite pour la commune de Senneçay.

Les repas sont préparés par l'EHPAD Les Marronniers à Dun-sur-Auron. Les menus sont établis pour la semaine en tenant compte des régimes alimentaires de chacun. Les repas sont cuisinés tous les jours ; ils sont constitués d'une entrée, d'un plat, d'un fromage, d'un dessert, de pain et d'un potage pour le soir. Les plats sont livrés chauds. Le prix du repas est établi en fonction des ressources de la personne.

En 2019, le prix variait entre 5 et 10 euros.

Pour que les habitants de Senneçay puissent bénéficier du service, la signature de la convention avec le CCAS de Dun-sur-Auron est acceptée à l'unanimité. Une information sera faite auprès de FACILAVIE pour communication aux habitants de Senneçay bénéficiant des services de cette association.

Vote du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2020 :

Après avoir rappelé la nature du compte administratif (recettes et dépenses en fonctionnement et investissement) et du compte de gestion (équivalent du compte administratif mais donné par la trésorerie générale), Madame la Maire a rappelé les cinq grands principes budgétaires puis elle s'est retirée en application du code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-

14 et L.2121-21 pour laisser le conseil municipal délibérer et voter sous la présidence du 1^{er} adjoint Monsieur Denis PAJOT, désigné pour assurer la présidence de la séance.

2020	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE
FONCTIONNEMENT	261 026.78 €	346 573.69 €	85 546.91 €
INVESTISSEMENT	68 203.39 €	384 927.56 €	316 724.17 €

Monsieur Denis PAJOT explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur, section par section et fonction par fonction.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Puis Monsieur Denis PAJOT donne la lecture du compte de gestion 2020. Il indique que les montants sont identiques à ceux du compte administratif pour le budget principal. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Informations diverses :

- Effectif du RPI Senneçay-Vorly

Trois nouveaux élèves sont arrivés récemment sur le RPI Senneçay-Vorly, un élève en Moyenne Section de maternelle, un élève au Cours Préparatoire et un dernier au Cours Élémentaire 2^{ème} année.

- Analyse de l'eau potable à Senneçay

La mairie a reçu un document de l'ARS sur l'analyse de l'eau potable pour la commune de Senneçay. Le prélèvement a eu lieu à l'École communale. Le rapport de l'ARS fait état d'une qualité de l'eau conforme aux normes en vigueur.

- Vaccination contre la COVID-19

Un centre temporaire sera mis en place à PLAIMPIED les 27 et 28 Mars (puis les 23 et 24 avril pour la seconde injection) pour les personnes de 75 ans et plus. Les habitants de Senneçay peuvent en bénéficier en s'inscrivant directement par téléphone en mairie de PLAIMPIED (02 48 50 88 60). Une information a été mise en ligne sur le site Internet de la commune et une affiche a été collée sur la porte de la mairie.

La commune de Levet a mis en place un centre temporaire il y a quelques semaines pour les personnes de plus de 75 ans. Les personnes concernées ont directement été contactées selon les éléments indiqués par les médecins de la maison de santé.

La communauté de communes du Dunois a prévu d'organiser une nouvelle campagne de vaccination pour les personnes âgées de 65 à 80 ans car seules les personnes de plus de 80 ans ont pu être vaccinées la première fois. Aucune date n'a été communiquée pour l'instant.

- Facture EDF

Le récent comparatif de consommation sur janvier-février 2021 avec la même période 2020 fait apparaître une nette augmentation, alors que le changement des radiateurs électriques de l'école laissait espérer une diminution de la consommation. Les températures en 2021 ont certes été légèrement plus basses qu'en 2020 (moyenne de 3-6°C à Bourges en 2021 contre 6-9°C en 2020) mais les mesures liées à la lutte contre la COVID-19 ont nécessité une aération importante et régulière des

salles (de classe et polyvalente), ces dernières étant certainement une des causes de l'augmentation de la consommation.

Aussi, afin d'optimiser la consommation d'énergie, la programmation des radiateurs de l'école, ainsi que ceux de la salle polyvalente, sera vérifiée et réadaptée si besoin. Les périodes de vacances scolaires devront être traitées avec la plus grande attention.

- Chemin communal rendu inaccessible

Un exploitant non encore identifié a installé une barrière à une extrémité du chemin communal reliant Le Bouchet à la route de Vorly. La procédure à suivre pour faire enlever cette barrière sur le domaine public est à l'étude, Madame la Maire ayant déjà demandé au propriétaire de l'exploitation que la barrière soit ôtée.

- Fleurissement des jardinières devant la mairie et près du rond-point

Un devis sera demandé aux serres de Montlouis pour l'achat de dix sauges et de trente plants de pensées.

- Plantation de haies paysagères et d'arbres

Des besoins ont été identifiés pour une haie le long du stade et des arbres route du Bouchet. Le Pays Berry Saint Amandois peut subventionner jusqu'à 50 % du montant des plants et de leur pose. Les travaux de plantation se dérouleront en novembre ou décembre 2021 et sont donc à prévoir au budget 2022.

- Travaux sur la commune

Le conseil municipal a passé en revue les travaux en cours dans la commune ou à lancer prochainement.

- Travaux d'extension du bâtiment scolaire et péri-scolaire :

- Installation de la cour provisoire : Monsieur Sylvain Boucherat a présenté le plan de la cour provisoire. Une réunion est prévue le 12 mars avec la gendarmerie et les représentants de la communauté de communes du Dunois pour recueillir les avis. Des dès bétons seront positionnés pour protéger la cour provisoire. Un barnum sera installé pendant les vacances scolaires de printemps.
- Lancement des travaux : le lancement a glissé d'un mois du fait du retard de l'architecte. Le DCE a été reçu hier et il y a encore des manques. La mairie doit ensuite publier le DCE sur la plateforme des achats publics. Le début des travaux est à ce jour programmé pour fin mai 2021.
- Pendant les travaux dans la cour de l'école, l'abri des poules sera transféré à côté du hangar en bois près de la Mairie (rue de la Chaume Fleury).

- Éclairage public : un point a été réalisé par Madame la Maire avec le commercial de la société ENGIE qui est le titulaire d'un contrat d'installation et d'entretien avec le Syndicat Départemental d'Électricité. 142 luminaires (et 5 armoires de pilotage) sont en place sur la commune. 13 points sont encore en ballons au mercure (hameau du Clou) et les autres sont en sodium haute pression (SHP). A ce jour, le SDE subventionne 75% du coût de remplacement des ballons au mercure (soit 330 € HT/point lumineux à charge de la commune) et 50 % des lampes SHP (soit 550 € HT/point lumineux à charge de la commune) par des éclairages LED basses consommations. Le coût d'entretien d'un point lumineux est d'environ 20€/an alors qu'il n'est que 5€ environ pour une lanterne LED. Un devis sera demandé pour traiter tous les points lumineux du hameau du Clou correspondant à une même armoire (soit 15 points lumineux avec 13 ballons à mercure et 2 lampes SHP). Le point sera de nouveau abordé

en conseil municipal une fois le devis reçu. La synchronisation des horloges du village est toujours en attente de traitement par le SDE.

- Monument aux morts : la demande de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a été transmise. L'enlèvement et la rénovation de la grille entourant le monument commenceront le 16 Mars. Les travaux devraient être achevés pour fin avril 2021.

- Croix de mission et de pèlerinage : la demande de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a également été transmise. Les travaux devraient être achevés pour fin avril 2021.

- Paratonnerre : un nouveau devis sera transmis prochainement par l'entreprise qui a réalisé les travaux à Levet. Les travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires pour éviter toute interaction avec les enfants utilisateurs de la garderie et de la cantine scolaire.

- Contrôle de la conformité et de la sécurité des aires de jeux : aucun retour à ce jour de la société retenue pour réaliser la prestation. L'intervention est prévue en 2021.

- Travaux au cimetière : des pierres doivent être enlevées et de la terre végétale doit être amenée dans les massifs.

- Terrain de pétanque : l'aménagement a été réalisé en mars 2021.

Le prochain conseil municipal devrait se réunir le 8 avril 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22H30.